

gouvernement français, maître d'accorder ou de refuser l'admission à la cote de la Bourse de Paris, était indispensable. Djavid-bey se résigna à entamer une négociation avec les ministres compétents qui demandèrent d'abord certaines garanties de gestion; ces garanties, on pouvait les trouver facilement; il suffisait de faire voter un projet de loi, sorti de la collaboration de M. Laurent et de Djavid-bey, qui instituait une Cour des Comptes et confiait toutes les opérations de Trésorerie à la Banque ottomane qui, déjà, durant l'ère des « réformes », avait assumé à la satisfaction générale cette lourde et onéreuse responsabilité en Macédoine. Le gouvernement français, en posant cette condition, songeait au passé et à l'avenir : au passé, c'est-à-dire à la dette consolidée dont il était impossible d'amoinrir le gage; à l'avenir, c'est-à-dire aux gros emprunts auxquels le gouvernement turc aura certainement recours avant peu; Halil-bey, dans son discours de Salonique, annonce déjà comme prochain un emprunt de 25 millions de livres turques, c'est-à-dire plus de 500 millions de francs, pour la mise en valeur des ressources économiques de l'Empire. De pareilles sommes ne pourraient être actuellement prêtées à l'Empire ottoman, sur les ressources générales de son budget, que si le ministère turc lui-même proposait un moyen, si discret soit-il, qui permit à ses créanciers de s'assurer de sa bonne gestion. Il était naturel que le gouvernement français demandât aussi quelques garanties politiques : il ne pouvait admettre que les millions prêtés par la France pussent servir, quelques jours après, à mobiliser l'armée turque, ou à acheter des armes en Allemagne. Dans les commandes faites par le gouvernement ottoman, la France ne demandait que d'avoir une part égale à celle de la nation la plus favorisée. Djavid-bey refusa ces conditions. Des amis imprudents lui avaient persuadé qu'il trouverait aisément à Paris